



DISPOSITIONS FINANCIERES Liées aux Statuts et Règlements de District

Le Comité Directeur, conformément aux dispositions de l'Art. 27 des Statuts du District, arrête avant le début de chaque saison, sur proposition de la Commission des Finances, les barèmes des droits, amendes, redevances, ventes d'imprimés et fournitures applicables durant la saison. Cette décision sera conforme aux nécessités du budget prévisionnel.

SAISON 2025/2026

1- DROITS ET COTISATIONS

Article 8 Statuts du District d'Alsace de Football

- Droit d'adhésion pour affiliation au District	48,00 €
- Cotisation annuelle :	
D1 et D2	170,00 €
D3	155,00 €
D4	140,00 €
D5 à D8, Foot d'entreprise	115,00 €
Clubs loisirs	42,00 €
Membre individuel	22,00 €
- Engagements :	
D1 et D2	103,00 €
D3	94,00 €
D4	72,00 €
D5 à D8	63,00 €
D1F et D2F	30,00 €
Féminines à 8	30,00 €
Féminines U18 à 8	20,00 €
U15F, U13F	15,00 €
U13F, U11F	10,00 €
U18	25,00 €
U16	20,00 €
U15, U14	15,00 €
U13, U11	10,00 €
Vétérans	30,00 €
Super Vétérans	30,00 €
- Participation aux frais de communication	100,00 €
Coupes	
- Frais d'engagement	17,00 €
- Partage des recettes, contribution forfaitaire	21,00 €



Règlements Généraux

- | | |
|--|--------|
| - Frais d'appel d'un arbitre au Comité Directeur du District | 9,00 € |
|--|--------|

Article 13 RD

- | | |
|---|---------|
| - Droits pour demande de modification d'heure ou de date de match, après retour des calendriers (prélèvement automatique) | |
| Demande faite de 3 à 9 jours avant le match | 37,00 € |

Article 63 RD

- | | |
|--|----------------------|
| - Réserves confirmées et réclamation en District, sauf compétitions régionales et nationales | 26,00 €
Par motif |
|--|----------------------|

Article 69 RD

- | | |
|---|----------|
| - Frais d'appel contre une décision d'ordre réglementaire | 96,00 € |
| - Demande de réouverture de dossier pour aménagement de peine | 100,00 € |

Article 109 RD

- | | |
|--|---------|
| - Droits d'appel contre une décision d'ordre disciplinaire (Chap. IX des RL) auprès de : | 96,00 € |
|--|---------|

2 - AMENDES

Article 8 RD

- | | |
|---|---------|
| - Feuille de match envoyée hors délai par un club (y compris Feuille de Match Informatisée) | 11,00 € |
| - Feuille de match non signée (y compris Feuille de Match Informatisée) | 11,00 € |
| - Non-utilisation de la Feuille de match informatisée | 52,00 € |

Article 11 RD

A) Forfait déclaré

Championnat :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| D1 et D2 | 84,00 € |
| D3 à D5 | 63,00 € |
| D6 à D8, Foot entreprise | 52,00 € |
| District Vétérans/Super Vétérans | 42,00 € |
| D1F | 84,00 € |
| D2F | 63,00 € |
| District F à 8 | 42,00 € |
| District U18 & U15 à 11 M&F | 52,00 € |
| District U18 & U15 à 8 M&F | 42,00 € |
| District U13 M&F | 42,00 € |
| Football d'animation M&F | 32,00 € |

- | | |
|---|----------|
| Majoration forfait 2 dernières journées (Championnat) | 156,00 € |
|---|----------|



Coupes :

Coupe d'Alsace M&F	84,00 €
Coupe du Crédit Mutuel	84,00 €
Coupe d'Alsace F à 8	42,00 €
Coupe/Challenge Vivialys	52,00 €
Coupes/Challenge des équipes jeunes	52,00 €
Forfait lors d'une finale ou d'un plateau final Séniors	104,00 €
Forfait lors d'une finale ou d'un plateau final Jeunes	104,00 €

Futsal (Compétitions et Critérium M&F)

D1	84,00 €
Autres championnats	53,00 €
Coupe d'Alsace	84,00 €
Autres coupes	53,00 €
Finales Séniors Coupes, Critérium, Championnat	104,00 €
Championnat jeunes M&F	42,00 €
Critérium jeunes M&F	42,00 €
Critérium Foot d'animation	42,00 €
Finales Jeunes Coupes, Critérium, Championnat	104,00 €

B) Forfait non déclaré

Toute compétitions libres et Futsal, M&F :

En cas de Forfait non déclaré, l'amende prévu au point A de l'article 11RD est majorée de 40€

L'équipe visiteuse peut demander au club recevant des frais de déplacement

1 trajet aller uniquement sur la base de :	2,20€/km
Perception minimum	52,00 €

C) Forfait général déclaré ou prononcé par les commissions

D1 à D2M	156,00 €
D3 à D5M	104,00 €
D6 à D8M	84,00 €
District Vétérans/Super Vétérans	84,00 €
D1F	156,00 €
D2F	104,00 €
District F à 8	84,00 €
U18 & U15 à 11 M&F	84,00 €
U18 & U15 à 8 M&F	63,00 €
District U13 M&F	63,00 €
Football d'animation	42,00 €
Séniors Futsal	104,00 €
Jeunes Futsal	84,00 €



D) Retrait d'une équipe engagée, au démarrage du championnat et au plus tard à la 3^e journée

Séniors, vétérans et super vétérans	208,00 €
Jeunes M&F foot à 11	150,00 €
Jeunes foot à 8	100,00 €

E) Pour absence lors d'une cérémonie de remise des prix lors de finales

Article 37 RD

- Disputer une rencontre avec un club suspendu	17,00 €
--	---------

Article 38 RD

- Disputer une rencontre avec un club non affilié sans autorisation préalable du Comité Directeur	17,00 €
---	---------

Article 46

Joueur suspendu ; absence de licence ; non surclassé	52,00 €
--	---------

Article 48 RD

- Utilisation joueur non licencié	104,00 € par joueur
-----------------------------------	---------------------

Article 51 RD

- Falsification de licence ou fraude sur identité	208,00 € par joueur
---	---------------------

Article 81 RD

- Falsification de renseignements	104,00 € par joueur
- Récidive	125,00 €

Article 92 RD

- Responsabilité reconnue d'un club en cas d'insuffisance de mesure d'ordre	48,00 €
---	---------

Article 94 RD

- Faire participer un joueur à deux rencontres contrairement à l'Art. 151 des RG	32,00€ par joueur
--	-------------------

Article 95 RD

- Absence aux différentes Assemblées Générales de District	20,00€ par voix
- Absence sans excuse pour audition devant un instructeur	24,00 €
- Absence sans excuse au-devant des Commissions après convocation	24,00 €



- Arrêt de match par mesure disciplinaire

D1, D2	120,00 €
D3 à D5	63,00 €
Autres équipes à 11	37,00 €
Jeunes, Féminines	37,00 €
Coupe de France	115,00 €
Coupes d'Alsace	72,00 €
Coupes du Crédit Mutuel, Coupes locales, Coupes pyramide B	48,00 €
Coupe d'encouragement des jeunes	37,00 €
Rencontres vétérans et super vétérans	37,00 €

Amendes pour les sanctions prononcées en District selon le barème disciplinaire de la FFF

- Application stricte par les Commissions des amendes fixées au Chapitre IV de l'annexe 2 des Règlements Généraux

Article 117 RD

- Sanctions financières (Statuts de l'Arbitrage) aux clubs en infraction :

D1,	125,00 €
D2	84,00 €
D3 à D8	63,00 €

3 - CODE DISCIPLINAIRE

Les joueurs

- Propos blessants à l'encontre d'un officiel	27,00 €
- Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un officiel	27,00 €
- Gestes ou comportements obscènes à l'encontre d'un officiel	54,00 €
- Menaces ou intimidations verbales ou physiques à l'encontre d'un officiel	78,00 €
- Propos ou comportements racistes ou discriminatoires	156,00 €
- Bousculade volontaire ou tentative de coup à l'encontre d'un officiel	134,00 €
- Crachat	
A l'encontre d'un officiel	156,00 €
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	90,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un officiel	
Sans blessure	235,00 €
Avec blessure constatée par CM	235,00 €
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j	250,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j	312,00 €



- Brutalité ou coup à l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	
Sans blessure	27,00 €
Avec blessure constatée par CM en action ou hors action de jeu	27,00 €
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en cours de rencontre	52,00 €
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en dehors de la rencontre	208,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j en cours de rencontre	
A l'occasion d'une action de jeu	90,00 €
En dehors de toute action de jeu	210,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j en dehors de la rencontre	210,00 €

Les entraîneurs, éducateurs, dirigeants et personnel médical

- Propos blessants à l'encontre d'un officiel	27,00 €
- Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un officiel	54,00 €
- Gestes ou comportements obscènes à l'encontre d'un officiel	78,00 €
- Menaces ou intimidations verbales ou physiques à l'encontre d'un officiel	78,00 €
- Propos ou comportements racistes ou discriminatoires	156,00 €
- Bousculade volontaire ou tentative de coup à l'encontre d'un officiel	156,00 €
- Crachat	
A l'encontre d'un officiel	156,00 €
A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	90,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un officiel	
Sans blessure	235,00 €
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j	235,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j	250,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en dehors de la rencontre	210,00 €
En dehors de toute action de jeu	210,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j en dehors de la rencontre	210,00 €

4 - FRAIS DE DOSSIER

Article 95 RD

- Inscription du 1e avertissement	7,00 €
- Inscription du 2e avertissement	15,00 €
- Inscription du 3e avertissement	15,00 €
- Dossier de suspension automatique et expulsion pour récidive d'avertissement	35,00 €
- Dossier de suspension automatique pour expulsion directe	50,00 €



5- LICENCES

A titre d'information

Ces tarifs sont votés par l'assemblée générale de la Ligue

Tarifs assurance incluse

- Arbitre (M et F)	21,00 €
- Dirigeant (M et F, Part assurance)	3,31 €
- Educateur Fédéral (M et F)	17,00 €
- Volontaire	3,31 €
- Vétéran	30,00 €
- Senior à U20	30,00 €
- U18 à U19	25,00 €
- U18F à Senior F	23,00 €
- U16 à U17 (M et F)	19,00 €
- U14 à U15 (M et F) - Football libre	18,00 €
- U12 à U13 (M et F) - Football libre	17,00 €
- U10 et U11 (M et F) - Football libre	16,00 €
- U6 à U9 (M et F) - Football libre	14,00 €
- Foot Loisir	15,00 €
- Futsal - Veteran	20,00 €
- Futsal - Senior & U20	20,00 €
- Futsal - U19 & U18	15,00 €
- Futsal - U17 & U16	9,00 €
- Futsal – Senior F - U19F & U18F	13,00 €
- Futsal - U17f & U16	9,00 €

Changements de club

- Vétérans, Seniors à U18	68,19 €
- U17 à U14	31,47 €
- Féminines Senior à U14	31,47 €
- Opposition à mutation	25,00€ par joueur